

EXPERTISE CHAUFFERIE

1 - Question générale

Fournir à l'expert le contrat de THERMOFUEL pour analyse.

2 - Questions techniques

2.1 Généralités concernant les chaudières

Les valeurs de référence seront vraisemblablement différentes de celles indiquées dans le tableau mais elles devront faire l'objet de contrôle pour le fonctionnement des nouveaux matériels.

Tableau 1 - Valeurs relevées avec les anciennes chaudières

Grandeurs physiques	Valeurs de références	Informations sur les paramètres	Valeurs actuelles
Températures des fumées	65 ° C (constructeur)	Plus la valeur est proche de celle du constructeur meilleur sera l'échange de chaleur entre flamme et eau .	?
O ₂ %	3 à 5	Nécessaire pour avoir une bonne combustion.	?
CO ₂ %	9 +/- 0,3	Cette valeur reflète une image de la transformation plus ou moins complète du combustible.	?
CO (mg/m ³)	0 à 5	Valeur qui ne doit pas dépasser celle du constructeur.	?
Rendement des chaudières	> 95 %	Rendement instantané quand le brûleur est en fonctionnement	?

Il nous semble que les paramètres importants pour optimiser la combustion resteront les teneurs en gaz carbonique (CO₂) ,en monoxyde de carbone (CO) et en dioxygène (O₂).

2.2 Loi d'eau

La pose d'une isolation thermique par l'extérieur, l'isolation des plafonds bas et la mise en place de ventilations hygro-réglables B, permettent d'obtenir le classement BBC (Bâtiment Basse consommation) de la résidence. Consommation énergétique inférieure à 95 kWh / m² / an.

Donc si la loi d'eau permet de modifier la température de l'eau de chauffage en fonction de la température extérieure tout en maintenant les besoins en chaleur des bâtiments le conseil syndical souhaite que l'expert puisse nous donner son avis sur les questions pratiques citées ci-après.

Questions

♥ Nécessité de procéder à une modification des réglages 2 fois par an (hiver / inter saison) de manière à favoriser le gain énergétique obtenu par l'isolation des bâtiments ?

♥ Nécessité par le syndic et le conseil syndical de suivre les relevés, car il semble que les paramètres importants pour optimiser la combustion sont les teneurs en gaz carbonique (CO₂) ,en monoxyde de carbone (CO) et en dioxygène (O₂) ?

♥ Combien peut-on **estimer** le pourcentage de gain énergétique en prenant en compte : l'isolation des bâtiments + la mise en place des nouvelles chaudières + l'isolation des tuyaux de chauffage dans les caves ?

● Réglage des températures d'eau selon l'arrêté du 30 novembre 2005 . Cette réglementation a-t-elle évolué ?

Température supérieure ou égale à 55 °C en sortie des productions d' ECS (eau chaude sanitaire).

Température supérieure ou égale à 50° C sur le réseau distribution, y compris au niveau du retour de boucle.

L'arrêté du 30/11/2005 impose que la température de l'eau chaude aux points d'usage réservés à la toilette (lavabo, douche, baignoire) soit inférieure ou égale à 50 ° C afin d'éviter des risques de brûlures.

Vérification personnelle sur le lavabo 50 ° C sachant que le thermomètre utilisé n'est pas étalonné

● Légionellose

• À quels endroits précis doivent se faire les prélèvements d'eau chaude avant dosage des légionelles ?

Sur les lavabos et douches ?

Sur des endroits spécifiques du circuit ECS ?

• Sachant que les légionelles sont en arrêt de croissance à partir de 50 ° C et détruites à 60 °C peut -on s'affranchir de ce dosage , sachant que la température de l'eau chaude en sortie de production est de 55 °C ?



Doit-on garder ce dosage en vertu du principe de précaution ?

Ce dosage est-il une obligation réglementaire ?

Est-ce que la copropriété peut être inquiétée au niveau justice en cas de légionellose si ce dosage était exclu du contrat actuel ?